

VOL OFFICIEL...

Le camarade Frigerio, après avoir en vain longuement attendu que son défenseur, M^e Aebi, voulût bien réclamer la restitution des brochures qui lui avaient été saisies, a adressé personnellement sa requête au Ministère public fédéral.

Voici la réponse qui lui a été faite:

Ministère Public Fédéral - Berne, le 26 novembre 1900,

Monsieur Carlo FRIGERIO, Brodgasse, 6, Zurich V.

Nous portons à votre connaissance que la requête, en date du 23 courant, adressée par vous au Ministère public fédéral, afin d'obtenir la restitution des imprimés anarchistes saisis à votre domicile, sera transmise au Conseil fédéral pour décision.

Le Secrétaire du Ministère public fédéral, Fritz HODLER.

MM. les Conseillers fédéraux n'ont pas encore trouvé le temps de statuer sur cette demande. Il nous semblait que M. Kronauer ayant demandé la confiscation de nos brochures à la Cour pénale fédérale et celle-ci s'étant refusée à l'ordonner, il devait nous les rendre sans autre.

Malheureusement les lois sont faites surtout en vue de laisser voler les pauvres et non pour leur garantir le peu qu'ils peuvent péniblement posséder.

Le Conseil fédéral, s'il s'agissait d'une nouvelle confiscation, prendrait une décision immédiate, mais en fait de restitution il veut temporiser, espérant peut-être trouver sous peu le prétexte tant souhaité pour nous intenter un autre procès. Conduite bien naturelle de la part de toute autorité.

Par contre, ce qui nous a paru étrange c'est la conduite de l'avocat et député socialiste bernois Aebi. Peut-être avons-nous le tort d'avoir gardé encore quelques illusions sur les socialistes parlementaires.

M^e Aebi n'a-t-il pas réclamé la restitution de nos brochures parce qu'il prévoit que nous ne sommes pas en mesure de lui payer convenablement cette nouvelle démarche?

Nous plaignons sincèrement tous les clients pauvres de cet avocat soi-disant socialiste

Luigi BERTONI.
